

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 21 OCTOBRE 2020
RAPPORT N° 2**

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, à partir de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux.

Conformément à l'article L.1411-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Ces dispositions impliquent une commission d'appel d'offres composée d'un président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Dans la mesure où la composition de notre Comité syndical a été modifiée, il nous faut procéder à une nouvelle élection pour composer notre commission d'appel d'offres.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à cette élection.

Le Président

Jean-Pierre TURON

